

Département
de
SEINE-ET-MARNE

Arrondissement
de
PROVINS

Canton
de
FONTENAY-TRÉSIGNY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

Mairie de Bernay-Vilbert

L'an deux mil vingt et un, le 25 janvier à 20 h,
Le conseil municipal de la commune de Bernay-Vilbert
s'est réuni en salle des fêtes de Bernay pour une séance
extraordinaire et après convocation légale sous la
présidence d'Éric HERVÉ.

Étaient présents :

PV2102

Sandrine RENÉ, Frédérick CARREIRA, Philippe
SPITZ, adjoints au maire, Géraldine MIRAT, Amélie
BROCQ, Nathalie LAILLE, Kévin CHAUVIER,
Catherine GNIEWEK, Louis JACKSON, Patrice
LEGRAND, Salvatore GIOTTI.

Absent(s) excusé(s) : José FARIA.

Secrétaire de séance : Salvatore GIOTTI.

1. ETAT D'URGENCE DE LA SEANCE – CONSEIL EXTRAORDINAIRE.

DCM2111

Suivant l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, « Le maire rend compte de l'urgence dès l'ouverture de la séance du conseil municipal, qui se prononce sur la réalité de l'urgence et peut décider, s'il désapprouve à la majorité l'initiative du maire, le renvoi de la discussion pour tout ou partie à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'initiative du maire.

2. CONTRAT RURAL – AVENANT DE PROROGATION RESTAURATION DES FACADES DE L'ANCIENNE MAIRIE-ECOLE

DCM2112

Monsieur le Maire rappelle que Le Contrat Rural (n° dossier IRIS 17015920 – 07/02/2018)
arrive à échéance le 1^{er} février 2021.

Une demande exceptionnelle de prorogation d'un an maximum peut-être demandée à la
Région Ile-de-France et au Département Seine-et-Marne, et ce avant la date du 1^{er} février.

A défaut, la subvention sera caduque.

Le conseil municipal de la commune de Bernay-Vilbert,

VU le CGCT ;

VU la convention adoptée par délibération de la Région n° CP 2018-038 du 24 janvier 2018 et signée par la Présidente de la Région Ile de France le 05-10-2018 et par le Maire de la Commune de Bernay-Vilbert de 10/10/2018 ;

VU la convention adoptée par délibération du département de Seine-et-Marne n° CD-2018/02/02-1/01 du 2 février 2018 et signée par le Président du Département de Seine-et-Marne le 27/04/2018 et par le Maire de la Commune de Bernay-Vilbert de 09/03/2018 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la demande d'avenant de prorogation du contrat rural.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires auprès du Conseil Régional Ile de France et du Département de Seine-et-Marne ;
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer toutes les pièces du dossier.

DÉLIBÉRATIONS DU 18 JANVIER 2021

- ETAT D'URGENCE DE LA SEANCE – CONSEIL EXTRAORDINAIRE - DCM2111
- CONTRAT RURAL – AVENANT DE PROROGATION RESTAURATION DES FACADES DE L'ANCIENNE MAIRIE-ECOLE - DCM2112

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENT(S)	ABSENT(S)	PROCURATION A
HERVÉ Éric			
RENÉ Sandrine			
CARREIRA Frédérick			
SPITZ Philippe			
MIRAT Géraldine			
BROCQ Amélie			
LAILLE Nathalie			
HEYDEN Marie-Renée			
CHAUVIER Kévin			
GNIEWEK Catherine			
JACKSON Louis			
FARIA José	X	X	
LEGRAND Patrice			
GIOTTI Salvatore			